



**Les Communes
du
Val d'Annivier**



www.anniviers.org

Commission économie publique ⑨

Procès-verbal de la séance du 24.05.07 à 19h au bureau communal d'Ayer

Présents : Georges-Alain Zuber, Ayer
Sylviane Pittet, Chandolin
Martine Antonier Tschus, Grimentz
Eloi Abbé, St-Jean
Philippe Melly, St-Luc
Joël Bonnard, Vissoie

Invités : Yves Salamin, directeur RMG
Pascal Bourquin, directeur RMZ
Christian Caloz, directeur Funiculaire St-Luc / Chandolin
Luc Epiney, vice-président RMZ

1. Rappel des commissions

①	politique	Simon Crettaz
②	administration	Dominique Rion
③	sécurité	Jean-Pierre Salamin
④	formation, santé, social	Marie-Françoise Melly Crettaz
⑤	trafic, travaux publics	Tarcise Genoud
⑥	environnement	Georges Vianin
⑦	aménagement du territoire	Gaby Solioz
⑧	construction	Jean-Albert Melly
⑨	économie publique	Georges-Alain Zuber
⑩	agriculture	Gérard Genoud
①①	énergie	Simon Crettaz
①②	financière	René Massy
①③	bourgeoisie	Jacques Vouardoux

2. Accueil

Georges-Alain Zuber salue les personnes présentes et remercie particulièrement les invités.

Les commissions mises en place pour préparer la fusion des communes sont brièvement rappelées. Les PV sont à disposition sur internet. Les commissions n'ont pas de pouvoir de décision, ce sont les conseils communaux qui décident.

3. Objectifs de la commission économie publique

Un des buts de la commission économie publique est de voir ce qu'il est possible de préparer pour la nouvelle commune en matière notamment de tourisme (SD, RM,...).

Il est actuellement difficile de faire des projets car la nouvelle loi sur le tourisme, qui sera débattue au Grand Conseil en septembre, dicte de nombreux points. A ce sujet, la commission tourisme de Sierre Région – composée entre autres de Georges-Alain Zuber et Christian Caloz – a fixé une séance le 13 juin prochain afin d'étudier le contenu de la loi et sensibiliser la députation sierroise. En parallèle, la commission ⑨ propose d'organiser une discussion ouverte à tous les intéressés pour pouvoir dégager un point de vue « Anniviers » sur la nouvelle loi sur le tourisme. La séance est fixée au 4 juin prochain à 20h00 au bureau communal de Vissoie.

Pont de vue, à chaud, des invités :

- Revoir le principe de la grandeur des régions en diminuant les contraintes (nuitées, chiffre d'affaire)
- Proposer de supprimer les taxes de séjour aussi pour les hôtels
- Trouver un système pour faire payer les entreprises de la plaine bénéficiaires du tourisme et taxer les promoteurs des stations
- Encourager le système de taxes sur les résidences secondaires (basé sur taxes cadastrales).
- Maintenir la TPT au niveau communal pour financer les infrastructures

La commission économie publique propose également d'élaborer une politique communale du tourisme. La méthode participative pratiquée par la commune de Chalais sera reprise ; les représentants des RM seront invités en temps voulu.

Concernant SAT, la commission ⑨ propose la mise en place d'un audit de gestion tel que discuté lors de l'AG SAT.

4. Ponction aux RMA pour les infrastructures des stations (piscines, pistes de fond, bus navettes,...)

Les RM participent dans les stations en prenant notamment des parts dans les piscines, en entretenant les pistes de ski de fond,... En contrepartie, les communes participent au RM par des prêts, des cautionnements, des participations au capital-actions,... La balance entre les deux aspects doit être étudiée. La commission ①② listera les engagements de chacun.

L'offre d'abonnements gratuits aux enfants de la vallée doit continuer. Un système équitable entre tous les actionnaires doit être appliqué mais il doit permettre aux communes de poursuivre l'offre ci-dessus pour laquelle les RM appliquent un prix spécial. Uniformiser la façon de faire par les sociétés de remontées mécaniques (distribution, durée de validité,...) et prévoir des solutions d'utilisation pour le solde (échange de prestations, gratuité de l'électricité,...).

La participation des remontées mécaniques aux bus navettes est logique et doit être maintenue tant que c'est supportable. Mais les RM doivent être UN des partenaires et non pas LE partenaire touristique d'une station. Une répartition doit être trouvée entre tous les bénéficiaires (commerçants) par exemple au travers de la TPT.

Les piscines devraient être gérées par la nouvelle commune. Si les RM continuent l'aide financière, il faudra lister toutes les infrastructures à financer en partie par les RM et déterminer une clé de répartition équitable. Tout devrait être versé dans un même pot et réparti en fonction des priorités définies par la nouvelle commune.

Une différenciation est nécessaire pour les infrastructures situées sur les domaines skiables (ex : OFXB, garderies sur les domaines skiables,...).

Selon la nouvelle loi sur le tourisme, les communes doivent construire et entretenir les infrastructures touristiques. La commune pourrait donner comme mandat au RM de s'occuper de certaines d'entre elles (ex : pistes de fond) car ce sont les RM qui ont les compétences et les outils pour le faire.

Les ponctions faites aux RM les empêchent d'investir sur leur domaine skiable. La participation des communes au capital-actions des RM les empêchent d'investir ailleurs. Il faut profiter de la fusion des communes pour simplifier toutes les relations RM-commune et harmoniser les prestations.

5. TPT

La TPT devrait pouvoir financer les infrastructures touristiques. Des financements autres devraient être trouvés pour le marketing pour que ceux qui paient en profitent directement. Les deux buts sont différents et les fonds qui les financent doivent l'être également.

L'idée de la TPT pour financer les infrastructures est bonne, reste à trouver le moyen de l'appliquer en instaurant, par exemple, une taxe fixe et un prélèvement sur le chiffre d'affaire pondéré par des critères à déterminer.

6. Lien commune – Remontées Mécaniques

Vu la participation globale des communes au capital-actions des diverses sociétés de RM (environ 13 % du CA total), il est logique que la future commune ait un siège au sein des conseils d'administration des remontées mécaniques.

7. Crédits LIM et nouvelle politique cantonale des remontées mécaniques

Les aides par l'intermédiaire du crédit LIM sont terminées dès la fin de cette année. La nouvelle politique régionale est prévue pour la remplacer. Les nouveaux critères permettant d'obtenir une aide financière ne sont pas encore connus dans le détail mais les RM ont une place. Il faut pour cela déposer des projets d'ensemble et non plus station par station. Si les RMG et les RMZ devaient fusionner, cela serait une bonne raison pour demander une contribution des autorités cantonales. Il ne faut pas non plus négliger l'enneigement artificiel.

A ce propos, la commune de St-Jean a investi dans l'enneigement artificiel et possède des canons à neige qui reviendront d'office à la nouvelle commune. Les RM ne pourront les reprendre car l'enneigement en-dessous d'une certaine altitude ne correspond pas aux exigences de la fiche D10. Dossier à suivre.

Une analyse par le centre de compétences financières doit être faite en cas de demande d'aides financières. Le CCF se base sur des critères établis par la nouvelle politique cantonale des remontées mécaniques. Les RM d'Anniviers collaborant largement, la nouvelle politique ne devrait pas être un frein.

8. Audit de gestion de SAT

Le comité RMA (les 4 directeurs de RM et un représentant d'un des conseils d'administration) est contre la suppression de la destination SAT, la nouvelle loi obligeant la création de régions touristiques pour recevoir en retour le financement. Le comité n'est pas dérangé par le fonctionnement de CdV car pour des questions financières, SAT a intérêt à collaborer. En revanche, l'image donnée est floue et il faut à tout prix éviter de mentionner CdV dans la communication aux hôtes.

Les conventions signées avec SAT doivent être respectées et l'audit définira ce qui est bien et mal géré.

Des contacts ont été pris par le président de la commission ⑨ avec l'Institut Economie et Tourisme pour obtenir des noms de personnes, de sociétés qui pourraient faire l'audit de SAT. Les informations suivantes ont été obtenues :

- François Scherly, professeur à la HEC Lausanne en tourisme, agence interconsulting à Montreux
- Bureau Arcalpin à Sion, M. Thomas Amman
- Fiduciaire Vikuna à Brigue
- Bureau Furger à Viège
- Fiduciaire Fidag
- Institut IDHEAP, Jean-Lou Chappelet à Lausanne

Les membres des remontées mécaniques transmettront des noms de personnes ou sociétés qui conviendraient et les RM seront invitées à déterminer le cahier des charges de l'audit. Georges-Alain Zuber prendra contact à ce sujet avec Urbain Kittel. Un accord des communes de Sierre et Chalais devra être obtenu et le canton sera approché pour participer au financement.

9. Attente des RM envers la nouvelle commune

La commune d'Anniviers devrait veiller, en cas d'augmentation du capital-actions des remontées mécaniques, à maintenir le capital-actions en majorité en mains locales. La méthode reste à définir.

Concernant l'augmentation du tarif d'électricité, un arrangement devrait être trouvé avec la nouvelle commune pour l'utilisation par les RM de l'énergie gratuite non utilisée. Sur la consommation d'électricité par les RM, les communes touchent la gratuité. Un critère de versement pour l'enneigement mécanique doit être étudié par la commission ①①.

10. Attentes des RM envers les SD

Les RM remarquent que les horaires d'ouverture des offices du tourisme ne sont pas adéquats avec la demande des touristes. Il est souhaité que les SD (ou un autre organisme similaire) soient maintenues même avec la nouvelle loi sur le tourisme.

Au terme de la discussion, les invités sont remerciés.

11. Tableau TPT

Sylviane Pittet présente le tableau réalisé pour suivre le flux de la TPT. Les chiffres sont à prendre avec précaution.

Calcul à affiner pour les prochaines séances.

12. Divers

La commission ⑨ doit s'informer sur le financement des bus navettes mis en place à Verbier. (participation de la commune, des commerçants,...).

Bisse : la commission ⑩ souhaite créer une sous-commission pour traiter des bisses. La commission ⑨ demande à ce que ce point fasse partie de la liste des projets de la commission agricole. Les communes ne peuvent pas supporter les frais d'entretien des bisses, trop importants. A la commission ⑩ de traiter ce point.

Pour le PV : Martine Antonier Tschus